



Chers parents,

Concernant les Temps d'Activités Périscolaires, une nouvelle organisation verra le jour à la rentrée scolaire 2015/2016. Les activités se dérouleront pour tous les établissements scolaires de la ville **le Jeudi et Vendredi sur deux fois 1h30. Nous vous rappelons que ces Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits.**

À ce titre, des changements interviendront dans les horaires des écoles (planning ci-joint).

Les lundis et mardis, journée sans T.A.P, les familles pourront inscrire leurs enfants à la garderie périscolaire aux tarifs habituels.

Cette nouvelle organisation nous permettra de mettre en place des activités mieux définies en terme de temps de pratique (temps d'activités plus longs) et de lieux (utilisation des salles sportives et culturelles municipales).

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription unique pour l'année scolaire 2015/2016 qui est à déposer en mairie au service A.J.E.S, **avant le vendredi 10 juillet 2015 dernier délai.** L'inscription aux TAP ne sera validée que si le dossier est déposé à la date indiquée. Nous tenions à vous informer qu'il est toujours possible de choisir les jours de présence de vos enfants aux activités périscolaires.

**Nouveauté : Les documents seront téléchargeables sur le site internet de la ville.**

Aussi, nous vous informons qu'il sera possible en cas de raisons professionnelles ou familiales de récupérer vos enfants en complétant une décharge de responsabilité auprès du référent. Pour toute modification et/ou information complémentaire durant l'année scolaire, M. Montecer JérémY, coordinateur scolaire, se tiendra à votre disposition en mairie au service A.J.E.S ou par téléphone au 03/21/69/09/64.

#### **Liste de documents demandés :**

- Photocopie des vaccinations à jour de l'enfant ;
- Fiche sanitaire de liaison ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile ;
- Fiche d'inscription dûment remplie et signée par les parents.

**Ce temps d'accueil n'étant pas obligatoire, les parents qui ne souhaitent pas inscrire leur enfant pourront les récupérer dès la fin des heures d'enseignement. Concernant la finalité de cette réforme, il convient de souligner que les TAP sont facultatifs et sont considérés comme des temps de détente et de découverte.**